



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Protocole harcèlement du collège Jean Vilar

La prévention du harcèlement et la lutte contre le harcèlement dans les écoles et les établissements du second degré, collèges et lycées, constituent un enjeu éducatif majeur. D'après les enquêtes effectuées, on peut estimer que 10 % des écoliers et des collégiens rencontrent des problèmes de harcèlement et que 6 % d'entre eux subissent un harcèlement que l'on peut qualifier de sévère à très sévère. Le premier pas dans la lutte contre le cyber harcèlement et le harcèlement est de BRISER LE SILENCE et en parler à nos proches ou à des personnes ressources afin de recevoir de l'aide. Il est fortement recommandé de ne pas régler seul les situations de harcèlement ou cyber harcèlement.

I- Le harcèlement/cyber harcèlement

Définition

Le harcèlement se caractérise par des violences morales ou physiques **répétées** parfois peu visibles aux yeux des adultes : cachées, discrètes...

Il constitue un délit (article 222-33-2-2 du Code pénal).

Les auteurs banalisent souvent ces violences en les identifiant à un jeu « c'est pour rire ». La personne harcelée rencontre des difficultés pour mettre en mots la situation: soit elle ne l'identifie pas comme telle, soit elle a honte, peur et craint que la situation s'aggrave, que les adultes soient maladroits...

Le cyber harcèlement se retrouve en particulier via les sms et les réseaux sociaux.

Les familles ou représentants légaux peuvent donc déposer plainte, il reviendra ensuite à la justice de traiter cette plainte. Une action en justice ne suffira pas à mettre fin au harcèlement, elle ne justifie pas non plus l'arrêt des mesures en cours dans l'établissement scolaire. Indépendamment de l'action judiciaire, et sans attendre les suites qui seront données à la plainte, l'établissement doit donc prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au harcèlement. Il doit contribuer à la résolution de la situation notamment par la mise en place d'un plan de prévention de la violence (article R 421-20 du code de l'éducation).

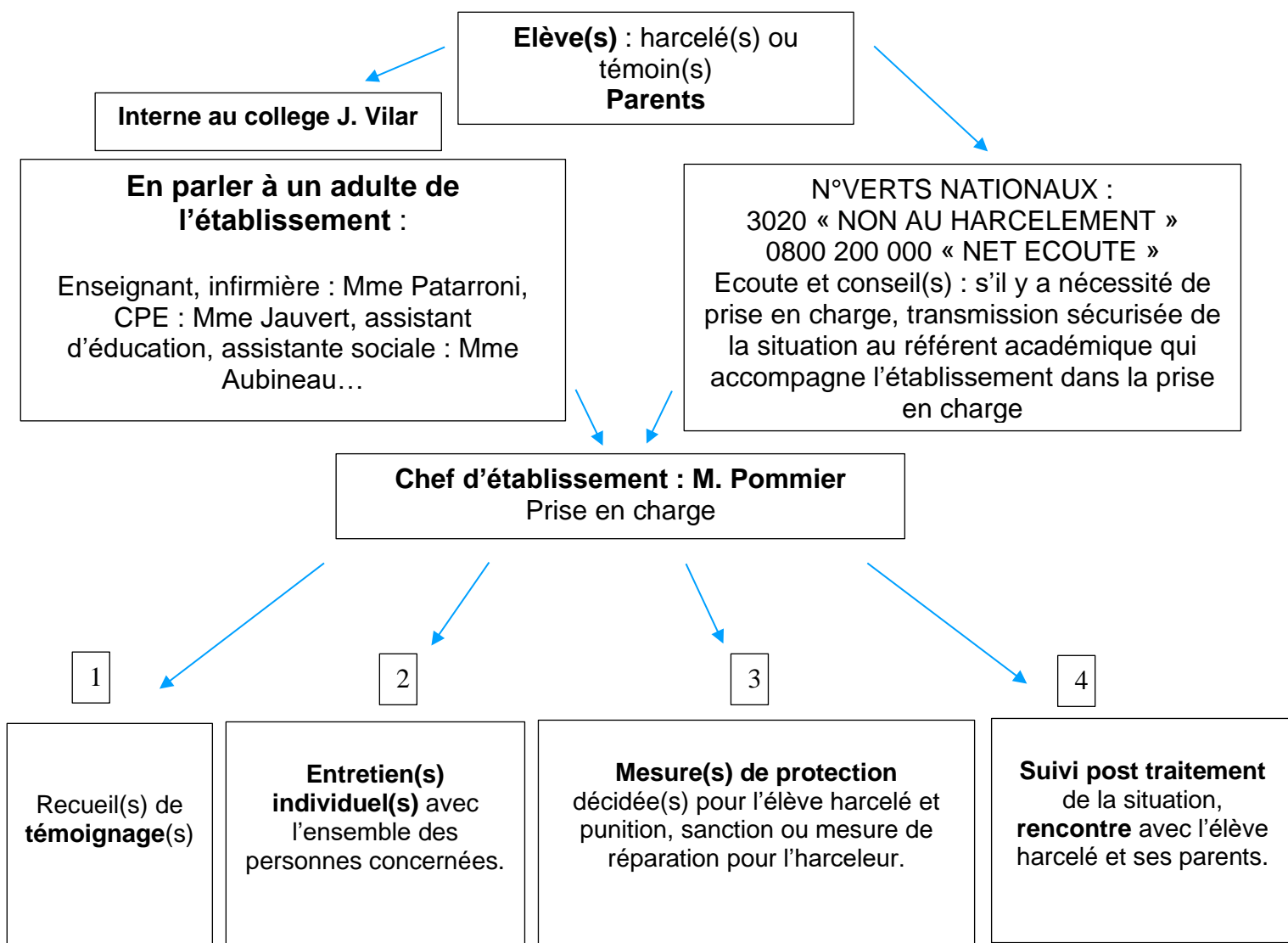
Ce protocole propose un processus décrivant les étapes du traitement des situations en indiquant ce qu'il convient de faire.

En annexes, deux outils issus du *Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les collèges et les lycées, décembre 2015 (Ministère de l'Education nationale)* :

- 1- Annexe 1- Grille outil de repérage (à destination d'élèves, parents et personnels)
- 2- Annexe 2- Mener un entretien avec un élève victime de violence (adultes)

II- Traitement d'une situation de harcèlement au collège Jean Vilar

Que faire face à une situation de harcèlement (Elèves, parents et personnels) ?



Les chefs d'établissement doivent être informés de toutes les situations de harcèlement, y compris les situations de cyber harcèlement lorsqu'elles impliquent des élèves de l'établissement. Ils sont responsables de leur traitement et notamment du signalement de l'incident au DSDEN et/ou au Rectorat, à la police ou la gendarmerie et, le cas échéant, au procureur de la République.

Je suis élève

Je suis harcelé :

Le harcèlement doit cesser. Pour cela, il faut alerter, en parler. Ne pas avoir peur de la suite et faire confiance aux adultes, l'école est un lieu d'apprentissage et non un lieu où l'élève se sent en insécurité. Je n'apprécie pas les propos d'un ou plusieurs élèves: je lui en parle et si je n'ose pas je me confie à quelqu'un.

Je suis auteur :

Souvent le harcèlement débute par des jeux plus ou moins voulus, partagés entre tous les élèves. Harceler c'est être prêt à mettre quelqu'un en danger, à le pousser à bout, à le rendre dépressif voire suicidaire. Je suis auteur de harcèlement, au début je rigole, et peut être même que je n'ai pas envie de blesser la personne mais dans tous les cas si je sens que je prends le dessus sur une personne je change ma manière de me comporter. Le harcèlement doit cesser. Souvent le harceleur a été victime de harcèlement les années précédentes, il prend donc sa revanche avec une personne qui n'a rien demandé. Il n'est jamais trop tard pour revenir en arrière et faire ses excuses à la personne blessée

Je suis témoin :

Dans la relation du harcèlement, le témoin est un acteur passif : l'harceleur se donne en spectacle, fait souffrir, et se rend acteur de la situation. Être témoin c'est encourager cela. La personne innocente harcelée doit être aidée. En tant que témoin, tu peux en parler à un adulte de l'établissement en identifiant au moins la victime « J'ai l'impression que ... ne se sent pas bien en ce moment », on ne vous demande pas de vous mettre en situation délicate mais simplement d'être bienveillant envers votre camarade harcelé et harceleur.

L'élève harcelé est en souffrance et ne rien dire ou ne pas alerter des adultes c'est être en accord avec ce qu'il se passe. L'élève harceleur doit comprendre que ce qu'il fait peut avoir des conséquences très graves. Des sanctions pénales et disciplinaires mais également un gros poids sur la conscience s'il arrive un malheur.

Je suis parent

Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser la violence, c'est aussi agir pour que d'autres ne soient pas eux aussi auteurs ou victimes.

Que vous vous adressiez à un enseignant, assistant d'éducation, CPE ou un autre personnel, l'information sera transmise à la direction afin que nous puissions traiter ce problème. Le but étant de protéger vos enfants en essayant de mettre un terme au harcèlement. Nous écouterons la parole des élèves concernés et agirons en conséquence.

I- Vous êtes parents d'un élève harcelé:

Une fois que votre enfant s'est confié, il faut prévenir le personnel du collège. Sachez qu'une démarche auprès de la gendarmerie sera indépendante du protocole au sein de l'établissement.

II- Vous êtes parents d'un élève harceleur:

Si votre enfant, de façon répétée, dans son établissement scolaire ou à ses abords, se moque d'un camarade, le surnomme avec méchanceté, le met à l'écart au sein des activités de classe, dans la cour ou à la cantine, il est auteur de faits de harcèlement. S'il porte atteinte à un camarade en utilisant les SMS, les courriels et les réseaux sociaux, on parle de cyber harcèlement.

Les conséquences de ses actes peuvent être graves pour la scolarité de la victime (baisse des résultats, décrochage scolaire) et pour sa santé (maux de ventre ou de tête, profond mal être). Elles peuvent être également préoccupantes pour votre enfant (chute des résultats scolaires, isolement, mal être...). Il est souvent difficile de reconnaître que son enfant peut être auteur de violences. Mais ce n'est pas parce que votre enfant harcèle que sa personnalité se limite à cela. Il s'agit de comprendre pourquoi il agit ainsi afin qu'il change de comportement. Il faut aussi que les violences cessent, pour l'enfant victime mais aussi pour lui-même.

Il est important que votre enfant sache que ses actes peuvent avoir des conséquences lourdes. Il doit aussi être protégé de son comportement à risques. L'élève harceleur est bien souvent un ancien élève harcelé. Il est donc nécessaire de l'écouter afin de connaître ses motivations et éventuellement le laisser s'exprimer sur les événements passés qui peuvent le conduire à se positionner en tant qu'harceleur.

Que faire ?

Il faut en parler avec votre enfant pour tenter de connaître les origines de sa violence. Celles-ci peuvent être multiples : difficultés à communiquer sereinement, agressivité par peur de l'autre, réponse violente au harcèlement qu'il pourrait lui-même subir ou avoir subi antérieurement. Votre enfant ne sait pas comment faire pour trouver une alternative à son comportement agressif. Il a besoin d'être aidé. Lui poser directement des questions le mettrait en position d'accusé, mais il ne faut pas qu'il se sente « diabolisé ». Il pourrait rester silencieux, par peur de la réaction des adultes ou parce qu'il ne se rend pas compte de ce qu'il fait. Mieux vaut procéder par approches successives en lui demandant par exemple si autour de lui, l'un de ses camarades est victime de harcèlement, s'il a parlé de ce qu'il a ressenti... On l'amènera ensuite à parler de son propre ressenti face au harcèlement. Il faut cependant rappeler que le harcèlement est un délit : votre enfant pourra être sanctionné dans le cadre scolaire et ses agissements l'exposent à d'éventuelles poursuites judiciaires.

Il faut en parler à un adulte de son établissement. Les personnels sont là pour vous écouter et prendre en charge votre enfant dans le cadre scolaire. Ils trouveront les solutions adaptées pour la victime et pour votre enfant (rappel des règles et de la loi et accompagnement éducatif, aide psychologique dans l'établissement ou à l'extérieur).

III- Vous êtes parent d'un élève témoin:

Si vous apprenez par votre enfant, par d'autres élèves ou d'autres parents qu'un élève subit régulièrement des moqueries, des brimades, des bousculades et que les autres élèves le rejettent, vous devez avoir conscience que cet enfant est peut-être victime de harcèlement. S'il est la cible de faits similaires sur Internet, on parle de cyber harcèlement. Cette violence peut entraîner des conséquences graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, profond mal être).

Si votre enfant vous confie être témoin de harcèlement prévenez le collège même si n'avez que peu d'informations. Ainsi, nous serons informés de la situation et prendrons les mesures nécessaires.

Que faire ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions :

- **À un membre de l'établissement** : directeur, chef d'établissement, membre de l'équipe éducative, pour qu'ils puissent prendre en charge la situation de l'élève. Vous pouvez demander quels types d'actions il est possible de développer, en partenariat avec les parents

d'élèves et l'établissement pour prévenir le harcèlement et améliorer les relations entre élèves.

- **À un délégué des parents d'élèves** de la classe ou un représentant d'une association de parents d'élèves de l'établissement : pour sensibiliser d'autres parents.

Parler du harcèlement c'est agir pour faire cesser cette violence et qu'elle ne touche pas, une autre fois, d'autres enfants ou peut-être le vôtre.

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes et dialoguez de manière ouverte pour connaître les faits et les éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents. Il est utile de les mettre par écrit afin de mieux cerner la situation.

Notez la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, les réactions de l'enfant face à la situation qu'il subit. Conservez les preuves éventuelles du harcèlement subi sur les réseaux sociaux (capture d'écran). Au besoin faites-vous aider par un délégué des parents d'élèves.

Annexe 1

Grille de repérage

À destination des élèves, parents et personnels:

(NON AU HARCELEMENT, Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les collèges et les lycées, Décembre 2015)

Comment savoir s'il s'agit de harcèlement ? Comment se rendre compte de la situation réelle de l'enfant ? Entre l'analyse des élèves, des familles, des adultes de l'établissement, il est parfois nécessaire d'objectiver la situation.

La grille (non exhaustive) proposée ci-après, recensant les « signaux » que l'on peut observer dans les situations de harcèlement. Les signaux mis en avant dans le document suivant n'ont pas besoin d'être tous réunis pour que le harcèlement soit constitué. De même, certains signaux peuvent renvoyer à d'autres types de violences.

Dans tous les cas, l'établissement, en collaboration étroite avec les familles, doit trouver des solutions éducatives adaptées pour que chaque élève puisse être en sécurité. Il relève des missions des professionnels de l'éducation de « contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires... », selon l'arrêté du 1er juillet 2013 (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).

« Contribuer » signifie que l'établissement scolaire ne peut pas résoudre seul la question du harcèlement ou des violences. Sa fonction doit rester éducative. Les parents des enfants auteurs, victimes ou témoins doivent être acteurs, tout comme les élèves, de la résolution de la situation faute de quoi, celle-ci risque de se poursuivre ou s'aggraver.

Pris isolément, les faits repérés peuvent ne pas interpeller les adultes en raison de leur banalité, par exemple. Cette grille peut donc servir quand subsistent des doutes sur une situation de harcèlement. Il est probable que l'enfant harcelé, par peur ou honte bien souvent, refuse de dire, parfois de comprendre, qu'il est victime de harcèlement.

On sait en effet que les élèves ont tendance à sous-estimer les faits dont ils sont victimes. Il revient donc aux adultes – équipe pédagogique, éducative, médico-sociale, parents, etc. – de croiser leurs regards, afin de mieux observer les différentes situations dans lesquelles se trouve l'adolescent et son comportement. Cette grille peut être utilisée pendant quelques jours ou sur une période donnée, afin d'observer les élèves, pour déterminer, de manière conjointe, s'il y a harcèlement ou violence. La grille peut également servir lors de rendez-vous avec les parents de l'élève victime ou de l'élève auteur pour les rendre acteurs de la résolution. Elle permet d'examiner avec les parents de la victime les signaux repérés à la maison et dans l'établissement pour évaluer la situation et mettre en place des solutions. Elle permet de faire prendre conscience des faits reprochés aux parents des élèves présumés auteurs.

La grille peut aussi servir dans les entretiens avec les élèves victimes, auteurs et témoins pour objectiver les faits.

Les cases peuvent être cochées ou la fréquence peut être notifiée à l'aide de bâtons qui renvoient à la notion de répétition, caractéristique essentielle du harcèlement. S'il n'y a pas répétition mais des violences évidentes, l'Ecole doit aussi réagir. Des lignes peuvent être ajoutées, la liste n'étant pas exhaustive. Si tous les éléments présents ne sont pas cochés, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de harcèlement. Il faut envisager cette grille simplement comme une aide pour appréhender la situation et pour penser de manière collective. Il peut être intéressant de noter, en marge de la grille, les propos entendus, par exemple, permettant de comprendre le « motif » retenu par les auteurs du harcèlement et toute information permettant d'apporter les précisions utiles à la compréhension de la situation et à sa résolution.

Au collège (hors de la classe)

Signaux	Répétitions/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement.	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève qui s'isole/ isolé		
Elève moqué et/ou insulté (surnom...)		
Elève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups...		
Elève bousculé dans les rangs		
Elève qui conserve ses affaires avec lui par crainte de vol ou de dégradation		
Affaires scolaires et/ ou personnelles abîmées/ cachées/ volées		
Cible de jeux dangereux		
Cible de jets d'objets (ballon...)		
Elève cherchant la compagnie des adultes sans leur parler nécessairement (passe souvent devant la vie scolaire)		
Elève impliqué dans des conflits dont il sort souvent « perdant »		
Elève qui se réfugie souvent dans les sanitaires pendant les pauses (pour s'y « cacher »)		
Elève qui ne se rend jamais aux sanitaires (par crainte)		
Elève enfermé dans les sanitaires par d'autres élèves		
Elève qui se fait filmer ou photographier à son insu		
Elève qui fréquente régulièrement l'infirmerie pendant les pauses		
Elève qui a souvent de l'argent sur lui		

Au restaurant scolaire

Signaux	Répétitions/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement.	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève isolé ou qui s'isole pendant le déjeuner		
Elève cible de jets de nourriture		
Elève cible de moqueries et brimades		
Elève exclu des conversations à table		
Elèves quittent la table dès qu'un élève s'y installe		

Sur le trajet domicile-établissement et/ou aux abords

Signaux	Répétitions/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement.	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève rejeté qui fait toujours le trajet seul		
Elève qui craint de faire le trajet seul		
Fait l'objet de moqueries et de bousculades dans les transports		
Rate le transport		
Refus d'aller au collège		

Dans la classe

Signaux	Répétitions/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement.	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Elève exclu des activités de groupe par les autres		
Elève choisi en dernier pour les activités de groupe		
Elève moqué ou insulté (surnom...)		
Moqueries, murmures quand l'élève participe		
Affaires scolaires dégradées ou que l'élève dit avoir perdus		
Réactions violentes inhabituelles/ réactions inappropriées		

Chutes des résultats scolaires		
Refus de participer en classe, de venir au tableau		
Cible de jets d'objets		
Demande souvent à aller à l'infirmerie		
Absentéisme (fréquent, perlé...)		
Elève isolé		

A la maison

Signaux	Répétitions/durée : un peu, beaucoup, très régulièrement.	Nombre d'élèves « auteurs », si cela est pertinent
Nervosité, anxiété		
Troubles du sommeil, cauchemars, difficultés d'endormissement ou de réveil		
Perte d'appétit, troubles du comportement alimentaire		
Maux de ventre/ de tête		
Fatigue inhabituelle, manque d'énergie		
Dévalorisation de soi		
Menace de se blesser ou blesser les autres		
Tristesse, manque d'envies, idées noires		
Peur ou refus d'aller en cours		
Réception de sms ou appels désagréables ou inquiétants		
Fréquentation assidue des réseaux sociaux ou retrait total, associé à un mal-être		
Agressivité, irritabilité, insatisfaction		
Repli sur soi, isolement vis-à-vis des autres membres de la famille		
Baisse/ chute des résultats scolaires, difficulté de concentration, baisse de l'appétence scolaire		
Affaires perdues, abîmées, dégradées		
Hors de l'établissement entretient peu de relations avec ses camarades		
Augmentation de la demande d'argent de poche (racket)		

Marques de coups, blessures, griffures		
Conduites auto-mutilatoires (se taille le bras, se griffe, se blesse)		
Conduites à risques ou addictives		

Annexe 2

Mener un entretien avec un élève victime de violence

(NON AU HARCELEMENT, Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les collèges et les lycées, Décembre 2015)

L'adulte qui recueille la parole d'un adolescent devra l'aider à révéler les faits de violence et/ou le harcèlement sans l'influencer. Cette fiche n'a pas pour objet de vous encourager à rechercher des aveux ou des révélations, mais de savoir comment réagir si vous êtes sollicités par un élève qui a besoin de révéler des éléments qui le font souffrir.

L'entretien auquel vous procéderez se construira selon deux étapes distinctes :

- L'écoute active des faits
- L'explication de la suite de la révélation des faits.

Si, lors de l'entretien, l'élève éprouve des difficultés à évoquer les violences subies, il est préférable de ne pas insister et de poser un autre rendez-vous, afin de ne pas forcer la parole.

Voici quelques conseils concernant l'entretien avec un adolescent qui fait état d'une situation de harcèlement.

Avant l'entretien

Il ne faut jamais recueillir la parole d'un adolescent dans le cadre d'une gestion immédiate. Cette précipitation ne ferait qu'accentuer la charge émotionnelle de ce type de situation et risquerait de nuire au recueil objectif des faits. Il est donc nécessaire de préparer l'entretien et de programmer un rendez-vous, le cas échéant 20 minutes après avoir été sollicité, afin de disposer du temps nécessaire pour se préparer.

Lors de l'entretien

•Poser le cadre de l'entretien

A faire...

- › Préciser la confidentialité de sa démarche. Expliquer à l'élève que l'on se doit d'adopter une posture protectrice, mais lui expliquer aussi qu'on a l'obligation de transmettre, avec discernement, à sa hiérarchie et/ou à la justice les faits de violence révélés.
- › Poser le cadre de l'entretien, expliquer les principes qui régiront le traitement des faits qu'il déclare, expliquer ses missions et ses fonctions.
- › Indiquer à l'élève qu'il va être écouté.
- › S'assurer de sa bonne compréhension de votre positionnement.

A ne pas faire...

- › Evoquer immédiatement le harcèlement

•Ecouter, pratiquer l'écoute active :

A faire...

› Encourager l'élève à parler en lui posant une première question ouverte et non directive : « Je te propose de me raconter ce qu'il s'est passé » (adopter le vouvoiement en fonction de l'âge de l'adolescent)

› Reformuler : « si je comprends bien ce que tu me racontes... » ou « selon toi... ». La reformulation doit s'ancrer dans le discours de l'enfant pour ne pas le perturber mais l'encourager à continuer.

› Identifier les émotions et montrer de l'empathie : « Oui, je comprends, tu as peur, tu te sens inquiet... ».

› Poser des questions ouvertes : « Explique-moi ce qu'il s'est passé ensuite ».

› Utiliser le « je », qui humanise la relation.

› Tolérer les silences car cela encourage l'élève à s'exprimer

A ne pas faire...

› Poser des questions fermées : « as-tu été agressé dans la cour ? ou en classe ? »

› Poser des questions fermées sur l'identité du/des agresseur(s) : « c'est bien X qui t'a insulté ? »

› Enchaîner une suite de questions dirigées (ressemble à un interrogatoire)

› Couper la parole (entrave la libre expression et influence le récit sur les faits de violences)

› Poser plusieurs fois la même question (donne l'impression à l'élève qu'il doit changer sa réponse préalable)

› Utiliser les « pourquoi » qui peuvent résonner comme un jugement, par exemple : « pourquoi as-tu gardé le silence », préférer le « comment », par exemple « comment as-tu fait pour continuer à... »

› Utiliser la forme interronégative qui peut revêtir un caractère très culpabilisant : « Tu n'as pas réussi à te défendre ? ».

• Avoir conscience que l'on est interpellé en tant que professionnel

A faire...

› L'écoute de faits de violence exige de savoir mettre une distance suffisante avec ses propres émotions tout en respectant l'empathie nécessaire à la prise en compte de la parole d'un enfant.

› Garder une attitude d'ouverture afin que l'élève puisse se sentir accueilli

› Se préparer à recevoir des expressions de stress, de colère, de souffrance...

› Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques, comme le prévoit le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation de 2013 : « Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés. Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires ». L'élève doit ressentir qu'il est face à un adulte structurant et rassurant.

A ne pas faire...

› Donner son opinion sur les faits révélés par l'élève puisque les faits ne sont pas encore avérés

› Anticiper les décisions des futurs interlocuteurs

› Critiquer le comportement de l'élève

• Savoir conclure

A faire...

› Expliquer les actions qui seront mises en place à la suite de l'entretien

› Formuler des encouragements positifs (« tu as bien fait de parler car cela me permettra de mieux te comprendre et de protéger d'éventuelles autres victimes... »)

› Expliquer le fonctionnement du règlement intérieur de l'établissement et les grands principes et valeurs au fondement de ces règles (Convention relative aux droits de l'enfant, etc.)

› Indiquer que l'on reste disponible (« N'hésite pas à me solliciter à nouveau si tu le souhaites ») et montrer à l'élève que l'on est ouvert pour l'accompagner s'il en a besoin ultérieurement

- › Proposer également une prise en charge avec le conseiller d'orientation psychologue, l'assistant social ou un personnel médical.

A ne pas faire...

- › Promettre des choses que l'on ne pourra pas tenir (« je te promets de ne parler à personne de ce que tu viens de me révéler », ou « je te promets que celui qui t'a fait ça sera puni »).
- › Gérer seul la situation